



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DE L'AREPO

20 Mai 2013 – Bordeaux, Aquitaine

Le Président Rabboni a inauguré la session plénière de l'AREPO. Dans son allocution, il a remercié la Région Aquitaine de son accueil et il a souligné l'importance du travail mené conjointement avec oriGIn pour l'organisation des Assises mondiales et européennes de l'origine. Le Président a fait une introduction à la réunion en soulignant en particulier les points suivants :

- **Comptes:**
  - Les comptes de l'AREPO sont en équilibre. Ceci a été possible grâce au maintien du nombre de cotisations et à la réduction des dépenses. L'intention est de baisser les cotisations autour de 4000€, si possible, à partir de 2014.
- **Nouvelles régions:**
  - Après avoir suivi les travaux de l'AREPO en tant qu'observatrice pendant un an, la Bavière a officiellement rejoint l'AREPO en 2013: cela ne peut qu'accroître l'autorité de l'AREPO auprès des institutions européennes.
  - Le Friuli a demandé de rejoindre l'AREPO en tant qu'observateur.
  - Des contacts ont été établis avec des régions du Royaume uni.
- **Paquet qualité:**
  - Entré en vigueur en Janvier 2014 ;
  - Il sera important que la protection ex-officio entre en vigueur dans tous les Etats Membres, à travers l'identification des autorités compétentes. Il serait opportun d'organiser un séminaire technique afin d'évaluer l'état d'application de la protection ex-officio au cours de la prochaine réunion plénière
  - Actes délégués sur la montagne: il faut trouver un équilibre entre la protection des territoires, et notamment des emplois, et la réalité économique, et notamment les accidents climatiques ou l'impossibilité de produire certains intrants (ie compléments alimentaires) en zone de montagne. L'Emilie-Romagne propose un acte délégué plus flexible que celui actuellement en discussion entre Commission et Etats membres. En particulier, la Présidence propose :
    - étudier la possibilité que les animaux puissent naître à un endroit différent par rapport à celui où ils sont élevés et que la période de 1/3 de la vie qui doit être vécue à la montagne se réfère à la « vie productive » ;
    - Que les opérations de transformation des produits puissent être réalisées en dehors des zones de montagne et au-delà des 30 km prévus.
    - Que les matières premières ou les aliments pour animaux puissent être achetés en dehors des zones de montagne jusqu'à un maximum de 50% de substance sèche pour les ruminants (et % inférieur pour les monogastriques ?)
- **Fusion administrative AREPO-AREFLH:**
  - En accord avec les décisions votées à Bologne, la voie de la fusion administrative avec l'AREFLH sera poursuivie, afin de garder le même niveau de services ou de l'améliorer en utilisant un niveau de ressources égal ou inférieur. La fusion serait complétée sur deux ans et mènerait au partage du personnel, des services et du siège de Bruxelles, mais permettrait de garder l'autonomie politique de chaque Association. La première phase de ce parcours, portant sur la mutualisation du personnel avec une répartition proportionnelle des dépenses, serait complétée en 2013. En 2014 on proposera à l'AREFLH de passer à une intégration plus incisive.

[www.arepoquality.eu](http://www.arepoquality.eu)

Segretario Generale: [secgen@arepoquality.eu](mailto:secgen@arepoquality.eu); Tel: + 33 6 10 13 11 89

Ufficio di rappresentanza a Bruxelles: [policyofficer@arepoquality.eu](mailto:policyofficer@arepoquality.eu); Tel: +32 (0)2 743 30 09



Le Président a passé la parole au Secrétaire Général pour la discussion des points suivants:

- **Vote sur les comptes de l'AREPO pour 2012** : approuvés à l'unanimité ; Le SG a pris soin de vérifier avant le vote que les membres présents avaient eu le temps de prendre connaissance des comptes envoyés la semaine précédente.
- Présentation du **rapport d'activités** intermédiaire (voir document spécifique). Intervention des membres :
  - **Produis de la montagne** : Juan Andres Gutierrez, nouveau représentant du Pays Basque à l'AREPO et Président d'Euromontana et Jean Luc Cazaubon, vice-président de l'AREPO pour Midi-Pyrénées, se sont exprimés à ce sujet. Les deux ont souligné l'importance de rendre les actes délégués suffisamment flexibles pour qu'ils s'adaptent à la réalité locale, sans toutefois affaiblir l'outil et son objectif, qui est de soutenir les productions de la montagne et de permettre le développement et le maintien de la population sur place. Les points envoyés par la Région Val d'Aoste, qui n'a pas pu assister à la réunion, ont également été présentés par le SG. Voir document dans la partie privative du site web de l'AREPO
  - **Produits de ma ferme** : la Catalogne a créé un système de reconnaissance des produits de proximité, entré en vigueur avec un décret régional. Le concept de proximité dans ce contexte ne fait pas référence à la distance en kilomètres, mais au nombre d'intermédiaires (max.1). Le travail réalisé par la Catalogne sera transmis à la Commission et à l'AREPO pour connaissance.
  - **Innovation**: la Catalogne propose d'intervenir sur le trilogue en cours concernant la réforme de la PAC de façon à favoriser l'innovation pour la qualité et la biodiversité. Intervention de Cazaubon. Qui rappelle qu'il souhaite que le FEDER ou les PEI puissent être mobilisés pour le soutien des IG via des actions innovantes.
- Présentation du travail réalisé par la Commission concernant les **indications géographiques non agricoles** par Audrey Aubard (Aubard Consulting, Bordeaux) et de l'initiative de lobbying menée par l'Andalousie pour que la Commission avance sur ce dossier par Francisca Pleguezuelos, directrice du bureau de représentation de l'Andalousie à Bruxelles. Les documents concernant cette initiative sont disponibles dans la partie réservée aux membres du site web de l'AREPO.
- Présentation du **projet de travail commun sur le PRDR**, présenté par Alessandra Scudeller, de la Région Veneto: il est proposé de travailler ensemble à la mise en place des nouveaux PRDR sur la base des modifications proposées actuellement au règlement sur le développement rural dans le cadre de la réforme de la PAC. Une courte liste de questions introductives a été envoyée aux membres avant la réunion.
  - La région compte-t-elle activer la mesure prévue par l'article 17 du règlement sur le développement rural? Si oui, comment ?
  - La région compte-t-elle activer d'autres mesure/sous-programmes spécifiques pour supporter les activités économiques qui participent au système des AOP/IGP/STG ?
  - La région compte-t-elle attribuer des priorités spécifiques aux activités économiques qui participent au système des AOP/IGP/STG ? Si oui, pour lesquelles des mesures des PRDR futurs ?Les régions intéressées peuvent contacter le bureau de Bruxelles ([policyofficer@arepoquality.eu](mailto:policyofficer@arepoquality.eu)) et Alessandra Scudeller ([alessandra.scudeller@regione.veneto.it](mailto:alessandra.scudeller@regione.veneto.it)) afin de démarrer un travail commun sur ce sujet.
- Présentation du projet **d'identification et classification des marques régionales** présentes dans les régions AREPO: un questionnaire a été préparé et a été envoyé après la réunion aux régions membres, de façon à pouvoir établir les bases pour un dialogue sur le rapport entre IGs et marques régionales.

Le Président a conclu la réunion plénière de l'AREPO en dressant un programme de travail pour les 6 mois à venir et en rappelant en particulier les points suivants.

[www.arepoquality.eu](http://www.arepoquality.eu)

Segretario Generale: [secgen@arepoquality.eu](mailto:secgen@arepoquality.eu); Tel: + 33 6 10 13 11 89

Ufficio di rappresentanza a Bruxelles: [policyofficer@arepoquality.eu](mailto:policyofficer@arepoquality.eu); Tel: +32 (0)2 743 30 09



- Le résultat des trilogues concernant la réforme de la PAC est incertain. Une intervention conjointe AREPO-oriGIn est souhaitée, afin de rappeler l'importance de la qualité dans la future PAC. Un communiqué de presse commun a été diffusé.
- Paquet Qualité:
  - Séminaire concernant l'implémentation de la protection ex-officio avant ou pendant la prochaine réunion plénière
  - Actes délégués: 1) produit de montagne: garder la flexibilité de l'approche et permettre les dérogations nécessaires pour rester dans la réalité économique et protéger les zones de montagne; 2) îles et « ma ferme » : lancer un travail technique à ce sujet.
- IG non agricoles: on considère que ce n'est pas une priorité de travail de l'AREPO, mais les régions sont invitées à transférer les informations dont nous disposons aux personnes en charge de l'artisanat (ou autre, si pertinent).
- Fusion administrative avec l'AREFLH: l'auditoire a été invité à exprimer son soutien à la proposition présentée et a répondu de façon affirmative.
- Innovation: on contactera la Catalogne pour évaluer des possibles cadres de coopération.

Une **rencontre formelle** entre le Président de l'AREPO et le Président d'oriGIn avec le Président de la Région Aquitaine **Alain Rousset** et le Ministre français à l'Agriculture **Stéphane Le Foll** a conclu la réunion. Le Ministre Le Foll a souligné l'importance du débat qui oppose deux visions opposées de l'agriculture : d'une part la position qui voit dans les marques privées, qui certifient un processus réalisé par une entreprise la seule voie pour la valorisation de produits ; et de l'autre la position qui voit l'agriculture comme l'expression d'une histoire et d'un lien spécifique avec son territoire. Il a par la suite rappelé qu'il est essentiel de défendre le deuxième type de vision, qui nous permettra également de résoudre le problème de la food security. **Le Ministre s'est également engagé à défendre les IGs au Conseil Agriculture et dans le cadre de l'accord de libre-échange avec les Etats Unis.** Une lettre de remerciement lui sera envoyée au nom de l'AREPO